

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football



Terre de jeu & d'équilibre

N°717 - ÉDITION DU 21 FEVRIER 2025



ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Statuts et Règlements
- Organisation des Compétitions
- Organisation des compétitions féminines
- Football d'Animation
- Football Animation Féminine
- Commission Futsal
- Commission FMI
- Commission des finances



Crédit Mutuel

val
d'oise
le département

EKINS
SPORT

COMITE NATIONAL
OLYMPIQUE ET SPORTIF
FRANCAIS
CDOS
VAL-D'OISE

Gourman Dit
RÉCEPTION

CMC
TROPHEES
PARIS - SPORTS DE FRANCE



Terre de jeu & d'équilibre



STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 17 FEVRIER 2025

Présents : MM. J.L.Faugeron- S. Boisdenghien- J. Letellier

Assistent : MM. J. Garcia Dantas- S. Branchu,

Excusés : MM. Bailliez - JF. Budet

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

ÉVOICATIONS

REPRISE DOSSIER SAINT PRIX ES

Match n° 28944614 du 09/02/2025 U16 D2 Gr A ST PRIX ES 21 / ENT.ROISSY THILLAY 21

Demande d'évocation de **ST PRIX ES** au motif que le licencié **F. PRESTON n° 2547597227, de l'équipe de l'ENT.ROISSY THILLAY**, était inscrit sur la feuille de match, alors qu'il est susceptible d'être en état de suspension le jour de la rencontre citée ci-dessus.

Le Club de Roissy en France a répondu- Remerciements

Le joueur **F. PRESTON** licence n° 2547597227 du Club de Roissy en France inscrit sur la feuille de match, était suspendu à compter du **03/02/2025** et ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match.

La Commission dit : demande d'évocation recevable et fondée et donne match perdu à l'équipe de l'ENT ROISSY THILLAY pour en attribuer le gain à l'équipe de ES ST PRIX étant rappelé que la perte par pénalité d'un match entraîne le retrait d'1 point au classement, conformément à l'article 40.1 du Règlement Sportif du DVOF.

ES ST PRIX 3 POINTS 1 BUT
ENT ROISSY / THILLAY -1 point 0 but

AMENDE : 100 EURO au club de ENT ROISSY THILLAY au motif : inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.



**FRAIS DE DOSSIER****ST PRIX ES : CREDIT 43,50€****US ROISSY EN FRANCE : DEBIT 53,50€**

En outre, la Commission sanctionne le joueur F. PRESTON n° 2547597227, du club de l'US ROISSY EN FRANCE d'un match de suspension ferme avec **date d'effet de la suspension le 24/02/2025**. (Art 226 du RSG de la FFF)

DOSSIER MONTIGNY LVDB**Match n° 28914053 du 01/02/2025 Futsal D2 Gr B GOUSSAINVILLE FC 2/ MONTIGNY LVDB 2**

Demande d'évocation de MONTIGNY LVDB 2 au motif que le licencié S. BATAMA n° 2545012103, du club de GOUSSAINVILLE FC, était inscrit sur la feuille de match, alors qu'il est susceptible d'être en état de suspension le jour de la rencontre citée ci-dessus.

Le Club du FC Goussainville n'a pas répondu à la demande du Secrétariat.

Le joueur S. BATAMA licence n° 2545012103 était en état de suspension à la date de la rencontre supra à compter du 08/12/2024 pour 3 matches

La Commission dit : demande d'évocation recevable et fondée et donne match perdu au FC GOUSSAINVILLE pour en attribuer le gain à l'équipe MONTIGNY LVDB 2 étant rappelé que la perte par pénalité d'un match entraîne le retrait d'1 point au classement, conformément à l'article 40.1 du Règlement Sportif du DVOF.

MONTIGNY LVDB 2 : 3 points- 0 but
FC GOUSSAINVILLE 2 : -1 point- 0 but

AMENDE : 100 EURO au club de GOUSSAINVILLE FC au motif : inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

FRAIS DE DOSSIER**MONTIGNY LVDB : CREDIT 43,50€****FC GOUSSAINVILLE : DEBIT 53,50€**

En outre, la Commission sanctionne le joueur S. BATAMA n° 2545012103 du club de GOUSSAINVILLE FC d'un match de suspension ferme avec **date d'effet de la suspension le 24/02/2025**. (Art 226 du RSG de la FFF)

DOSSIER OL. VIARMES ASNIERES**Match n° 53050895 DU 15/02/2025 Coupe du Val-d'Oise Crédit Mutuel U 14 SARCELLES AAS 21 / OL. VIARMES ASNIERES 21**

Évocation de l'OI VIARMES ASNIERES sur la qualification et la participation au match supra au motif que le nombre de joueurs mutés pourrait être supérieur au nombre de joueurs mutés autorisés.

La Commission dit : demande d'évocation non recevable le motif évoqué n'est pas un motif à évocation.

La Commission dit résultat acquis sur le terrain.

FRAIS DE DOSSIER**OL VIARMES ASNIERES : DEBIT 43,50€**



DOSSIER RC GONESSE

Match 28945932 du 16/02/2025 U16 D3 C- ENT CHAMPAGNE SAUSSERON 22 / RC GONESSE 22

Demande d'évocation du RC GONESSE au motif que les joueurs sont susceptibles d'avoir participé à une rencontre de la même journée de championnat.

La Commission dit : demande d'évocation non recevable le motif évoqué n'est pas un motif à évocation

Pour information : si les joueurs ont participé à une rencontre de la même journée de championnat, les rencontres ne se sont pas jouées le même jour, ni le lendemain.

La Commission dit Résultat acquis sur le terrain.

FRAIS DE DOSSIER

RC GONESSE : DEBIT 43,50€

RÉCLAMATION

DOSSIER FC OSNY

Match n° 29269400 du 16/02/2025 Seniors D4 Poule A DEUIL ENGHIEU 2- FC OSNY 3

Réclamation sur la qualification et la participation du joueur **STANLEY J. LICENCE N° 2546155989** au motif que ce joueur est susceptible d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou le lendemain.

La Commission dit : Réclamation recevable mais non fondée.

Le joueur **STANLEY J. licence 2546155989** n'a pas participé au dernier match de l'équipe supérieure.
Le joueur qui a participé avec l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ni le lendemain est **STANLEY J. licence 2544575814** qui n'est pas la même personne que le joueur sur qui la réclamation est portée

La Commission dit : résultat acquis sur le terrain.

FRAIS DE DOSSIER

FC OSNY : DEBIT 43,50€

DOSSIER MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO

Match n° 28947633 du 9/2/2025 U 18 D3 Poule B FC DEUIL ENGHIEU - MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO

Évocation / Réclamation au motif que sur cette rencontre le Club du FC DEUIL ENGHIEU a dépassé le nombre de joueurs mutés autorisés à jouer.

La Commission dit : Demande d'évocation non recevable, le motif évoqué n'est pas un motif d'évocation.

Concernant la réclamation : Réclamation irrecevable, la réclamation doit être nominale.





La Commission dit résultat acquis sur le terrain.

FRAIS DE DOSSIER

MARCOUVILLE CITY PONTOISE AGGLO : DEBIT 43,50€

DOSSIER MERY MERIEL FC

Match n° 53050751 du 16/02/2025 VAUREAL FC 33 / MERY MERIEL FC 32 Coupe du Comité Crédit Mutuel Anciens

Confirmation de réserves du Club de MERY MERIEL FC transformée en réclamation

La Commission dit réclamation recevable et fondée. 2 joueurs

- M. THOMAS NG licence 2358027864
- AMARA L. licence 2368056357

ont participé au dernier match de l'équipe supérieure celle-ci ne jouait pas ce jour ou le lendemain. (Match de référence Match 28425160 Anciens D3 GA du 26/01/2025 FRANCONVILLE FC 32 / VAUREAL FCM 32

La Commission dit match perdu à l'équipe de VAUREAL FCM 33. L'équipe de MERY MERIEL 32 est qualifiée pour la suite de la compétition.

Transmis à la Commission des Coupes.

FRAIS DE DOSSIER

VAUREAL FC : DEBIT 53,50€

RÉSERVE

DOSSIER E.S. LA FRETTOISE

Match n° 28947592 du 16/02/2025 U 18 D3 Poule B FRETTOISE ES 21 / BEZONS USO 22

Réserve exprimée par FRETTOISE ES confirmée le 17/02/2025 sur la participation de l'ensemble de l'équipe de l'USO BEZONS au motif que les joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure qui ne joue pas ce jour ou le lendemain.

La Commission dit réserve recevable et fondée, 9 joueurs du Club de l'USO BEZONS ont participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas le même jour ou le lendemain. Match de référence : CERGY-PONTOISE FC 22 / USO BEZONS 21 du 02/02/2025.

Les joueurs repris ci-après ont participé à la rencontre de l'équipe supérieure du 2/2/2025

- M. JAWED B. Licence 2547517400
- M. LEO V. licence 2547080894
- M. IBRAHIM S E D licence 2547018448
- M. NABIL L. licence 2547455046
- M. GABRIEL B. licence 2547037076





M. AMORO S. licence 2547108842
M. YAHYA E M licence 9605088604
M. LOUIS D. licence 9602865587
M. KYLIAN L. licence 2547097689

La Commission dit : match perdu par pénalité à l'équipe de BEZONS USO 22 pour en attribuer le gain au Club de FRETTOISE ES 21 étant rappelé que la perte par pénalité d'un match entraîne le retrait d'1 point au classement, conformément à l'article 40.1 du Règlement Sportif du DVOF.

FRETTOISE 21 : 3 points 0 but
BEZONS USO 22 :-1 point 0 but

FRAIS DE DOSSIER

BEZONS USO : 53,50€

HOMOLOGATION TOURNOIS

DEMANDE EXPRIMEE PAR CERGY PONTOISE FC

Le club de CERGY PONTOISE FC demande l'homologation du tournoi U10 prévu en date du 28/06/2025.

Le dossier étant complet, la commission dit TOURNOI HOMOLOGUE.

Animateur de séance : JL. Faugeron

Secrétaire de séance : S Boisdenghien

La prochaine réunion se tiendra le lundi 3 mars 2025 à 14h.





COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 18 FEVRIER 2025

Présents : Mme Sylvestre- MM. Pézière – Podan Mavounzy – Senecal- M. Cokgul- M. Macina (Comité)

Absent : M. Truffot .

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LES MATCHES NON-JOUÉS

LA COMMISSION VOUS INFORME QU'EN RAISON DU NOMBRE IMPORTANT DE MATCHES NON-JOUÉS À CE JOUR ET N'AYANT PLUS DE DISPONIBILITÉS POUR LES REPORTER À UNE DATE PRÉVUE PAR LE CALENDRIER POUR LES MATCHES REMIS, NOUS SERONS DANS L'OBLIGATION DE FAIRE JOUER CES MATCHES EN SEMAINE. NOUS VOUS DEMANDER DE BIEN VOULOIR PRENDRE TOUTES LES DISPOSITIONS NECESSAIRES LORS DE LA REPROGRAMMATION DE CES MATCHES.

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2024/2025)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

REPORTS DE MATCHES





Tous les matches non joués pour intempéries des 23 et 24 novembre 2024 sont reportés aux
22 et 23 février 2025

RETOUR COMMISSION DISCIPLINE DU 17 DECEMBRE 2024

Après audition, la commission décide :
Le score est acquis sur le terrain et validé
U16 D1
Match n° 28944432 du 01/12/2024
CORMEILLAIS ACS / ARGENTEUIL FC

CORMEILLAIS ACS	0 pt	1 but
ARGENTEUIL FC	3 pts	5 buts

COURRIERS DES CLUBS

CROISSY

Courriel du 11/02/2025

Suite erreur administrative et après vérifications, nous constatons que votre demande de dérogation pour le report du match du 15/12/2024 au 03/02/2025 n'a jamais été validée par le club d'OSNY.

Match non joué, donc match perdu par pénalité par suite de deux demandes de feuilles de match et non communication du résultat par les deux clubs.

OSNY

VETERANS +55 ans Poule A

Match n° 28430548 du 15/12/2024

OSNY FC 40 / CROISSY US 40

OSNY FC 40	Amende 52€
CROISSY US 40	Amende 52€

OSNY FC 40	-1 pt	0 but
CROISSY US 40	-1 pt	0 but

CHAMPAGNE

Courriel du 18/02/2025

La COC ne peut intervenir dans la gestion de vos équipements sportifs

DEMANDES FOOTCLUBS

MONTIGNY

Critérium +45 ans Poule A

Match n° 28430793 du 23/02/2025

MONTIGNY FC 95 5 / SOISY ANDILLY MARGENCY 5

Match à jouer le 02/03/25

Accord de la COC

Prévenez vos adversaires

PUISEUX LOUVRES

Anciens D4 /Poule B

Match n°228425880 du 23/02/2025

PUISEUX LOUVRES 95 2 / ADAMOIS OL 2

Match à jouer le 06/04/2025





Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

HERBLAY

Critérium +55 ans Poule B
Match n° 28430662 du 23/02/2025
HERBLAY ES 10 / ENTENTE SSG 10
Match à jouer le 20/04/2025
Nouvelle installation : Herblay sur Seine Stade des Beauregards 3
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

BRUYERES BERNES

Anciens D3 Poule B
Match n°28897926 du 23/02/2025
BRUYERES BERNES USM / SAINT PRIX ES 2
Match à jouer le 02/03/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

ARGENTEUIL RC

Anciens D1
Match n°28424783 du 09/03/2025
ARGENTEUIL RC 1 / SOISY ANDILLY MARGENCY 1
Match à jouer le 27/04/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

CORMEILLAIS

U 18 D1
Match n°28947050 du 23/02/2025
CORMEILLAIS ACS 1 / GOUSSAINVILLE FC 1
Match à jouer le 02/03/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

GOUSSAINVILLE

U16 D3 Poule B
Match n°28946319 du 23/02/2025
GOUSSAINVILLE FC 2 / FONTENAY EN PARISIS 1
Match à jouer le 02/03/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

FC2M

Anciens D3 Poule B
Match n° 28425474 du 13/04/2025
MERY MERIEL FC 3 / SAINT PRIX ES 2
Nouvelle date : 16/03/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

FC2M

Anciens D3 Poule B
Match n° 28425474 du 13/04/2025
MERY MERIEL FC 3 / SAINT PRIX ES 2
Nouvelle date : 16/03/2025





Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

VI ARMES ASNIERES

Critérium +45 ans Poule B
Match n° 28895248 du 16/02/2025
SOISY ANDILLY MARGENCY 6 / VIARMES ASNIERES OL 5
Match à jouer le 23/03/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

MATCHES À JOUER DATES HORAIRES

SURVILLIERS

Anciens D4 Poule A
Match n°28898406 du 16/02/2025
SURVILLIERS AVENIR 31 / JOUY LE MOUTIER AVENIR 32
Match à jouer le 23/03/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

SAINT PRIX

Anciens D3 Poule B
Match n°28425474 du 02/02/2025
SAINT PRIX ES 32 / MERY MERIEL du 02/02/2025
Match à jouer le 16/03/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

VEXIN

U14 D3 Poule C
Match n°28942785 du 15/02/2025
VEXIN AS 21 / COSMO TAVERNY 22
Match à jouer le 01/03/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

VILLIERS LE BEL

U14 D1
Match n°28941170 du 15/03/2025
VILLIERS LE BEL 21 / ARGENTEUIL RC 22
Match à jouer le 01/03/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

BEAUCHAMP

Anciens D3 Poule B
Match n°28897937 du 16/02/2025
BEAUCHAMP / BRUYERES
Match à jouer le 02/03/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

FOSSÉS

Critérium + 45 ans





Match n° 28895481
FOSES / BRUYERES
Match à jouer le 23/03/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

ERAGNY

Critérium + 45 ans Poule B
Match n°28895245 du 02/03/2025
SOISY ANDILLY MARGENCY /ERAGNY FC 35
Match à jouer le 23/03/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

FONTENAY EN PARISIS

Anciens D4 Poule A
Match n° 28425794
FONTENAY EN PARISIS 31 / DEUIL ENGHEN FC 32
Match à jouer le 13/04/2025 à, 9H45
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

VIARMES ASNIERES

U16 D3 Poule D
Match n° 28946369 du 16/02/2025
VIARMES OL 21 / ENT. ROISSY THILLAY
Match à jouer le 20/04/2025
Motif : arrêté municipal fermeture de terrain
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

MATCH PERDU PAR PENALITE**ARGENTEUIL**

U14 D4 Poule A
Match n° 28943015 du 16/11/2024
ARGENTEUIL FC 23 / AUVERS ENNERY FC 21

ARGENTEUIL FC 23 Amende 52€
AUVERS ENNERY FC 21 Amende 52€

ARGENTEUIL FC 23 -1 pt 0 but
AUVERS ENNERY FC 21 -1 pt 0 but

ARGENTEUIL

U14 D4 Poule A
Match n° 28943025 du 07/12/2024
ARGENTEUIL FC 23 / MAGNY EN VEXIN FC 21

ARGENTEUIL FC 23 Amende 52€
MAGNY EN VEXIN FC 21 Amende 52€

ARGENTEUIL FC 23 -1 pt 0 but
MAGNY EN VEXIN FC 21 -1 pt 0 but





1ER APPEL DE FEUILLE DE MATCH

ARNOUVILLE

U18 D3 Poule B

Match n° 28947323 du 02/02/2025

ARNOUVILLE FAS 21 / MARCOUVILLE CP CITY 21

MONTSOULT BAILLET

U14 D4 Poule E

Match n° 28944031 du 25/01/2025

MONTSOULT BAILLET US 21 / MERY MERIEL FC 22

CORMEILLAIS

+55ans Poule A

Match n° 28430574 du 26/01/2025

CORMEILLAIS ACS 40 / VIARMES ASNIERES OL 40

2EME APPEL DE FEUILLE DE MATCH

SAINT PRIX

+55ans Poule A

Match n° 28430531 du 12/01/2025

SAINT PRIX ES 40 / ERAGNY FC 41

1ER FORFAIT NON AVISE AVEC AMENDE

PERSAN

Seniors D2 Poule A

Match n°28352301 du 16/02/2025

PERSAN US 2 / MERY MERIEL FC 1

PERSAN US 2 AMENDE 30€

PERSAN US 2 0but -1pt

MERY MERIEL FC 1 5buts 3pts

2EME FORFAIT NON AVISE AVEC AMENDE

COSMO TAVERNY

Seniors Féminines D1

Match n°29685929 du 08/02/2025

COSMO TAVERNY 2 / OSNY FC 1

OSNY FC 1 Amende 35€

OSNY FC 1 0but -1pt

COSMO TAVERNY 2 5buts 3pts

Secrétaire de Séance

M. Senecal

Président de Séance

Mme Sylvestre





COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 17 février 2025

Présents : MM. Huart- Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U14F– U15F] – [U16F – U17F – U18F] – [U19F, U20F et Seniors F]

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF



**TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM**

U15F à 8 : 2x35minutes, pause de 5 à 10mn

U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

Séniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant match »

RAPPEL AUX CLUBS**Rappel à tous les clubs :**

La feuille de match papier est le support de dépannage que vous devez remplir avec tous les renseignements se rapportant au match (n° de match, lieu...) recto-verso en cas de défaillance technique de la FMI, sans oublier le motif de non-utilisation de la FMI dans la case « réserve d'avant match »

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX**21 février 2025****DOMONT FC 1****Senior F à 8 - groupe A**

Footclub du 31/01/25

Journée 01, match 30120463 du 31/01/2025 à 20h30 contre MERY-MERIEL FC 2

Reportée le 14/02/25

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

15 mars 2025**ST OUEN L'AUMONE AS 1****U18F à 8 - groupe A**

Footclub du 23/01/25

Journée 03, match 30120498 à 15h00 contre Ent BEAUMONT MOURS 1

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

28 mars 2025**CHAUMONTEL-LAZARCHES 1****Senior F à 8 - groupe A**

Footclub du 29/01/25

Journée 01, match 30120464 à 20h30 contre MAGNY EN VEXIN FC 1

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

04 avril 2025**FC2M 2****Senior F à 8 - groupe A**

Footclub du 04/01/25

Journée 05, match 30120475 du 04/04/2025 contre Ent BEAUMONT MOURS 1

Changement de terrain : Stade municipal, rue du port, Mériel





05 avril 2025

FRANCONVILLE FC 1

U15F à 8 - groupe A

Footclub du 23/01/25

Journée 7, match 30120449 à 15h30 contre TAVERNY COSMO 1

Rencontre inversée : Stade Jean Rolland, 112 rues des pommiers Saulniers, Franconville

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH

AMENDES

BEAUCHAMP A.S 1

Senior F poule B

Journée 02, match 30120482 du 08/02/2025 contre AUVERS-ENNERY FC 1

Pas de FMI

Feuille originale reçue :

Feuille de match irrégulière : format de feuille de match, motif de non-utilisation FMI dans réserve d'avant match

Amende 10€





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 17 FEVRIER 2025

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
M Doucara – M Joseph – M Rabia – M Sénécal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusés : Mme Nicolle – M Le Nagard

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIERS DES CLUBS

ADAMOIS OL : Mail du 13 02 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe 22 sur critérium U12 2^{ème} phase du 15/02/25 à MONTMORENCY FC

ARGENTEUIL FC : Mail du 16 02 25

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles du centre du Challenge U11 du 08/02/25. La commission a bien reçu les documents. La commission tient à vous préciser que le PV est rédigé le Lundi soir et donc tous les documents qui arrivent après ne seront pas pris en compte.

ARNOUVILLE FAS : Mail du 17 02 25

Pris note de votre réponse concernant l'amende pour non-réception de feuille de match. La commission vous rappelle qu'effectivement vous n'êtes pas responsable si les éducateurs du club adverse n'ont pas les codes d'accès à la FMI mais le règlement prévoit que le club recevant doit fournir des feuilles de match papier en cas de défaillance de la FMI et qui doivent impérativement être remplies avant le début des rencontres. Ces consignes sont rappelées lors des réunions de début de saison.

ARNOUVILLE FAS : Mail du 17 02 25

Pris note de votre information concernant la non-utilisation de la FMI sur rencontres de critérium U10 due à l'absence des codes d'accès du club de GOUSSAINVILLE FC

AUVERS ENNERY FC : Mail du 13 02 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe sur critérium U12 du 15/02/25 contre BOUFFEMONT ACF

BEAUCHAMP AS : Mail du 13 02 25

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour la rencontre de votre équipe 2 – critérium U11 du 15/02/25 contre ST LEU FC

BONNEUIL ASC : Mail du 14 02 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe sur critérium U13 du 15/02/25 contre BEZONS USO

BONNEUIL ASC : Mail du 14 02 25

Pris note du forfait non avisé (Hors délai) de votre équipe sur critérium U11 du 15/02/25 à ENTENTE BOISSY CHARS



**BOUFFEMONT ACF : Mail du 13 02 25**

Pris note de votre demande concernant les 2 matchs de critérium U13 du 15/02/25. La commission reporte le match à AUVERS ENNERY FC

DOMONT FC : Mail du 15 02 25

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de présence de vos U9 sur plateau du 18/01/25. La commission vous rappelle que ces documents doivent être déposés uniquement dans FAL par les clubs et non envoyés au DVOF.

EAUBONNE CSM : Mail du 13 02 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur critérium U13 du 15/02/25 à CERGY PONTOISE FC

ENTENTE BOISSY CHARS : Mail du 17 02 25

Pris note de l'absence de l'équipe du club de BONNEUIL ASC sur rencontre de critérium U11 du 15/02/25. Le club avait envoyé un mail vendredi soir pour prévenir.

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Mail du 13 02 25

Pris note de votre demande de report du match de votre équipe 2 sur critérium U11 du 5/02/25 contre CHAUMONTEL LUZARCHES AS. La commission déplace le match le même jour que celui de l'équipe 1

ENTENTE SSG : Mail du 17 02 25

Pris note votre réponse concernant l'appel de feuille de match de critérium U12 Avenir du 01/02/25

ENTENTE SSG : Mail du 17 02 25

Pris note votre réponse concernant l'appel de feuille de match de critérium U11 du 01/02/25

ERMONT ACF : Mail du 15 02 25

Pris note de votre rapport concernant les rencontres de critérium U10 du 25/01/25 contre GOUSSAINVILLE FC

ERMONT AMS : Mail du 13 02 25

Pris note de votre information concernant l'amende pour non-réception de la feuille de présence. Après vérification la commission transmet au secrétariat pour annulation de l'amende.

EZANVILLE US : Mail du 15 02 25

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles du centre du Challenge U10 du 08/02/25. La commission a bien reçu les documents.

EZANVILLE US : Mail du 15 02 25

Pris note de la non-utilisation de la FMI sur matchs de critérium U11 du 15/02/25 due à l'absence de codes d'accès des éducateurs de FRANCONVILLE FC

GAFEPB : Mail du 11 02 25

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour rencontres de critérium U10 & U11 du 15/02/25 contre SURVILLIERS AVENIR

MAGNY FC : Mail du 14 02 25

Pris note du forfait avisé de vos équipes U11 sur rencontres de critérium du 15/02/25 contre BEZONS USO

MENUCOURT AS : Mail du 15 02 25

Pris note de la non-utilisation de la FMI sur matchs de critérium U11 du 15/02/25 due au dysfonctionnement de la tablette du club d'ARGENTEUIL RC. La commission attend les feuilles de matchs papier.

MERY MERIEL FC : Mail du 13 02 25

Pris note de votre demande de report du match de critérium U10 du 15/02/25 contre THILLAY ESM. La commission attend l'accord du club adverse





ROISSY US : Mail du 14 02 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe 22 sur critérium U10 du 15/02/25 à MENU COURT AS

ST BRICE FC : Mail du 14 02 25

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de match du critérium U10 du 01/02/25

ST PRIX ES : Mail du 11 02 25

Pris note de votre candidature pour l'organisation de la Finale de la Coupe du Comité U12 du 08/05/25

ST PRIX ES : Mail du 14 02 25

Pris note de l'absence de votre éducateur référent sur le match de critérium U12 Avenir du 15/02/25

SARCELLES AAS : Mail du 13 02 25

Pris note de la demande modification des horaires des matchs de critérium U11 du 15/02/25 contre PIERRELAYE FC

SARCELLES AAS : Mail du 14 02 25

Pris note de la demande de modification d'horaire du match de votre équipe 2 - critérium U13 du 15/02/25 contre ST OUEN AS

VEXIN AS : Mail du 14 02 25

Pris note de la fermeture de vos installations par arrêté municipal.

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 12 02 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe 3 sur critérium U11 du 15/02/25 à CERGY PONTOISE FC

VILLIERS FC : Mail du 15 02 25

Pris note de la non-utilisation de la FMI sur matchs de critérium U11 du 15/02/25 contre SOISY AM FC due au dysfonctionnement de la tablette. La commission attend la feuille de match papier

VILLIERS FC : Mail du 15 02 25

Pris note de votre interrogation concernant les amendes. Après recherche la commission transmet au secrétariat pour annulation

Nasreddine BOURADA : Mail du 13 02 25

Mail non traité. La commission vous rappelle que tous les mails doivent être envoyés de la messagerie officielle du club.

AUDITION

Pour le club de **VIARMES ASNIERES OL**

- Le Président : Xavier CRISTOBAL Licence n° 2 318 060 243
- Le Responsable de l'École de Foot : Absence excusée

A la suite de la rencontre de critérium U11 du 18/01/25 à St LEU FC

Après audition de la personne présente, la commission lui rappelle les conseils d'usage pour la rédaction des feuilles de match papier avant le début des rencontres en cas de défaillance de la FMI.





CONVOCATION

Lundi 3 Mars 2025 à 19h00

Pour le club de **FRANCONVILLE FC**
- Le Président
- Le Responsable de l'École de Foot

A la suite des rencontres de critérium U11 du 15/02/25

Pour le club de **ARGENTEUIL RC**
- Le Président
- Le Responsable de l'École de Foot

A la suite des rencontres de critérium U11 du 15/02/25

MATCHS REMIS AU 5 AVRIL 2025

CRITERIUM U10

MERY MERIEL FC 22 vs THILLAY ESM 21 : match n° 30148248

MATCHS REMIS AU 3 MAI 2025

CRITERIUM U10

VEXIN AS 21 & 22 vs CERGY PONTOISE FC 22 & 23 : matchs n° 53043361 & 53043406

CRITERIUM U11

ENTENTE BEAUMONT MOURS 2 vs CHAUMONTEL LUZARCHES AS 2 : match n° 30164028

CRITERIUM U13

AUVERS ENNERY FC 1 vs BOUFFEMONT ACF 1 : match n° 53049487



**RESULTATS COUPE DU COMITE U12****Équipes qualifiées à l'issu du 2^{ème} Tour du Samedi 8 Février 2025**

- Centre n° 1** HERBLAYE ES 2 - SOISY AM FC 1
- Centre n° 2** ERMONT AMS 1 – MONTMAGNY FC 1
VAUREAL FCM 2 : Disqualifiée car présence d'1 joueur non licencié (Wissem B.)
- Centre n° 3** ST BRICE FC 1 – ST BRICE FC 2
BELLOY ST MARTIN ASC : Disqualifiée car présence de 3 nouveaux joueurs (Enzo D. – Kendall N. & Ylann F.)
- Centre n° 4** VAUREAL FCM 1 – ECOUEN FC 1
MONTMORENCY FC : Disqualifiée car présence d'1 joueur non licencié (Ilyes H.)
ECOUEN FC 2 : Disqualifiée car présence de 3 nouveaux joueurs (Najib B. – Luka D. & Marley F.)
- Centre n° 5** BEAUCHAMP AS 1 – ENTENTE BEAUMONT MOURS 1
- Centre n° 6** ARGENTEUIL RC 1 – ARGENTEUIL RC 2
- Centre n° 7** SARCELLES AAS 1 – ST PRIX ES 1
- Centre n° 8** ARGENTEUIL RC 4 – FRANCONVILLE FC 1
ECOUEN FC : Disqualifiée car présence de 3 nouveaux joueurs (Kais S. – Enes T.& Abdul Hakym M.)
- Centre n° 9** ST OUEN AS 1 – ENTENTE SSG 1
- Centre n° 10** CERGY PONTOISE FC 1 – CERGY PONTOISE FC 2
- Centre n° 11** SARCELLES AAS 2 – JOUY FC 1
- Centre n° 12** CORMEILLAIS ACS 1 – DEUIL ENGHEN FC 1
FRANCONVILLE FC 2 - Disqualifié car présence de 3 nouveaux joueurs (Nolan G. – Imran P. & Nathan T.)
- Centre n° 13** BEZONS USO 1 – OSNY FC 2
ST LEU FC 2 : Forfait non avisé
- Centre n° 14** ST OUEN AS 2 – ARGENTEUIL FC 1
- Centre n° 15** GONESSE RC 1 – ERAGNY FC 1
- Centre n° 16** GARGES FCM 1 – ST BRICE FC 3





1^{er} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

PLATEAU U6/U7 du 25 01 25

BOISSY L'AILLERIE SP : 1^{er} appel feuille de présence de vos U6/U7 sur site n° 13 à NEUVILLE SUR OISE AS -plateau U9 du 01/02/25

PLATEAU U8 Niveau 2 du 01 02 25

ENTENTE BEAUMONT MOURS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U8 niveau 2 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°3 à BEAUMONT MOURS

GONESSE RC : 1^{er} appel de la feuille de centre récapitulative sur votre site n°6 à GARGES FCM

MONTMORENCY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U8 niveau 2 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°10 à MONTMORENCY FC

SOISY AM FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U8 sur le site n°10 à MONTMORENCY FC

PONTOISIENNE JS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U8 niveau 2 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°12 à PONTOISIENNE JS

PERSAN US : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U8 niveau 2 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°17 à PERSAN 03 US

FOSES FU : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U8 sur le site n°17 à PERSAN 03 US

PLATEAU U9 Niveau 2 du 01 02 25

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°3 à BELLOY ST MARTINS ASC

PONTOISIENNE JS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°5 à VAUREAL FCM

VALLEE DE SAUSSERON : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°5 à VAUREAL FCM

MONTMORENCY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°9 à GOUSSAINVILLE FC

GAFEPB : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U9 niveau 2 et de la feuille de centre récapitulative sur votre site n°11 à GAFEP

GONESSE RC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°9 à GOUSSAINVILLE FC

ARGENTEUIL RC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U9 niveau 2 et de la feuille de centre récapitulative sur votre site n°15 à RC ARGENTEUIL

BEZONS USO : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°15 à RC ARGENTEUIL

SURVILLIERS AVENIR : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°16 à ROISSY US





GROSLAY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°17 à SOISY AM FC

EAUBONNE CSM : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°18 à ST BRICE FC

GARGES FCM : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°18 à ST BRICE FC

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

CRITERIUM U10

GAFEPB 21 : 1^{er} appel feuille de match n° 30148250 – critérium U10 2^{ème} phase du 15/02/25 contre SURVILLIERS AVENIR 21

FOSES UF 22 : 1^{er} appel feuille de match n° 30148251 – critérium U10 2^{ème} phase du 15/02/25 contre MONTSOULT BAILLET US 21

VAUREAL FCM 21 & 22 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 53043359 & 53043404 – critérium U10 2^{ème} phase du 15/02/25 contre ST OUEN AS 21 & 22

CRITERIUM U11

GAFEPB 1 : 1^{er} appel feuille de match n° 30168276 – critérium U11 2^{ème} phase du 15/02/25 contre SURVILLIERS AVENIR 1

GONESSE RC 3 : 1^{er} appel feuille de match n° 30164123 – critérium U11 2^{ème} phase du 15/02/25 contre ERMONT AMS 3

CRITERIUM U13

FRETTOISE ES 1 : 1^{er} appel feuille de match n° 53049585 – critérium U13 2^{ème} phase du 15/02/25 contre VEXIN AS1

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

PLATEAU U6/U7 du 25 01 25

EZANVILLE US : 2^{ème} appel feuille de présence de vos U6-U7 sur le site n°5 à BELLOY ST MARTIN ACS

BOUFFEMONT ACF : 2^{ème} appel feuille de présence de vos U6-U7 niveau 2 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°6 à BOUFFEMONT ACF





FRANCONVILLE FC : 2^{ème} appel feuille de présence de vos U6-U7 sur le site n°11 à ERMONT AMS

JOUY FC : 2^{ème} appel feuille de présence de vos U6-U7 sur votre site n°15 à JOUY LE MOUTIER FC

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel feuille de présence de vos U6-U7 niveau 2 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°18 à MONTMORENCY FC

EAUBONNE CSM : 2^{ème} appel feuille de présence de vos U6-U7 sur le site n°18 à MONTMORENCY FC

SOISY AM FC : 2^{ème} appel feuille de présence de vos U6-U7 sur le site n°18 à MONTMORENCY FC

ARGENTEUIL RC : 2^{ème} appel feuille de présence de vos U6-U7 niveau 2 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°22 à RC ARGENTEUIL

GOUSSAINVILLE FC : 2^{ème} appel feuille de présence de vos U6-U7 sur le site n°23 à ROISSY US

ST OUEN AS : 2^{ème} appel feuille de centre récapitulative de vos U6-U7 sur votre site n°25 à SAINT OUEN AS

VAUREAL FCM : 2^{ème} appel feuille de présence de vos U6-U7 sur le site n°25 à SAINT OUEN AS

2^{ème} APPEL FEUILLES DE MATCHS

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

CRITERIUM U10

ARNOUVILLE FAS 21 & 22 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 30149320 & 30149356 du 18/01/25 – critérium U10 phase 2 contre MARCOUVILLE CITY CPA 21 & 22

AMENDES

BOUFFEMONT ACF : Absence non excusée sur le plateau U9 du 01/02/25 – site n° 9 à GOUSSAINVILLE FC
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H

Amende : 50 €

PONTOISIENNE JS 21 : Non réception de la feuille de match n° 30143665 du 01/02/25 – critérium U10 phase 2 contre CHAUMONTEL LUZARCHES AS 21 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission.
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

GOUSSAINVILLE FC 21 & 22 : Non réception de la feuille de matchs n° 30149301 & 30149337 du 01/02/25 – critérium U10 phase 2 contre MARCOUVILLE CITY CPA 21 & 22 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission.

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€ x 2 = 104€

SARCELLES AAS 24 : Non réception de la feuille de match n° 30157582 du 01/02/25 – critérium U10 phase 2 contre MONTIGNY FC 23 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission.

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€





CORMEILLAIS ACS 1 : Non réception de la feuille de match n° 53043150 du 01/02/25 – critérium U11 phase 2 contre ST PRIX ES 1 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission.

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

MARCOUVILLE CITY CPA 1 & 2 : Non réception de feuilles de matchs n° 30163885 & 30163930 du 01/02/25 – critérium U11 phase 2 contre ERMONT ACF 1 & 2 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission.

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€ x 2 = 104€

FRANCONVILLE FC 3 : Non réception de feuille de match n° 30164118 du 01/02/25 – critérium U11 phase 2 contre ROISSY US 3 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission.

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

DEUIL ENGHIEU FC 21 & 22 : Non réception de feuilles de matchs n° 30177354 & 30177412 du 01/02/25 – critérium U12 phase 2 contre ENTENTE SSG 23 & 24 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission.

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€ x 2 = 104€

SARCELLES AAS 24 : Non réception de feuille de match n° 30177837 du 01/02/25 – critérium U12 phase 2 contre HERBLAY ES 23 24 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission.

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

BEZONS USO 23 : Non réception de feuille de matchs n° 30178037 du 01/02/25 – critérium U12 phase 2 contre GARGES FCM 24 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission.

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

PIERRELAYE FC 3 : Non réception de feuille de match n° 53049526 du 01/02/25 – critérium U13 phase 2 contre SURVILLIERS AVENIR 1 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission.

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

ARGENTEUIL RC 2 : Non réception de feuille de match n° 53049553 du 01/02/25 – critérium U13 phase 2 contre CHAUMONTEL LUZARCHES AS 1 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission.

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

CORMEILLAIS ACS 1 : Non réception de feuille de match n° 53049554 du 01/02/25 – critérium U13 phase 2 contre DOMONT FC 1 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission.

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

ST OUEN AS 2 : Non réception de feuille de match n° 53049580 du 01/02/25 – critérium U13 phase 2 contre FRETTOISE ES 1 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission.

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

ARGENTEUIL FC 4 : Non réception de feuille de match n° 53049710 du 01/02/25 – critérium U13 phase 2 contre ST PRIX ES 2 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission.

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€





ENTENTE BEAUMONT MOURS 23 : Non réception de la feuille de match n° 30178035 du 25/01/25 – critérium U12 phase 2 contre ARGENTEUIL RC 24 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission.

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

BONNEUIL ASC : 2^{ème} Forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 30168278 du 15/02/25 – critérium U11 phase 2 contre ENTENTE BOISSY CHARS

Amende : 25€

ARGENTEUIL FC : 1^{er} Forfait non avisé de vos équipes 1 – 2 & 3 sur matchs n° 30157381 – 30157424 & 30157483 du 15/02/25 – critérium U10 phase 2 à BEZONS USO

Amende : 15€ x 3 = 45€

VILLIERS FC : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 23 sur match n° 30157555 du 15/02/25 – critérium U10 phase 2 à MONTIGNY FC

Amende : 15€

PONTOISIENNE JS : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 21 sur match n° 30143671 du 15/02/25 – critérium U10 phase 2 à VEMARS ST WITZ FC

Amende : 15€

MONTMORENCY FC : 1^{er} Forfait non avisé de vos équipes 21 & 22 sur matchs n° 30149379 & 30149737 du 15/02/25 – critérium U10 phase 2 à SOISY AM FC

Amende : 15€ x 2 = 30€

MARCOUVILLE CITY CPA : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 53049737 du 15/02/25 – critérium U13 phase 2 à GARGES FCM

Amende : 15€

GARGES FCM : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 30157486 du 15/02/25 – critérium U10 phase 2 à DEUIL ENGHIEU FC

Amende : 15€

ARGENTEUIL RC : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 23 sur match n° 30178035 du 25/01/25 – critérium U12 phase 2 à ENTENTE BEAUMONT MOURS

Amende : 15€

JOUY FC : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 2 sur match n° 53049704 du 25/01/25 – critérium U13 phase 2 à ARGENTEUIL FC

Amende : 15€

PERSAN US : 1^{er} Forfait non avisé de vos équipes 1 & 2 sur matchs n° 53049758 & 53049786 du 18/01/25 – critérium U13 phase 2 à GARGES FCM

Amende : 15€ x 2 = 30€

ST LEU FC : Absence non excusée sur centre n° 13 de la Coupe du Comité U12 du 08/02/25 à OSNY FC.
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H

Amende : 50 €

VAUREAL FCM : Présence d'un joueur non licencié sur centre n° 2 de la Coupe du Comité U12 à MONTMAGNY FC du 08/02/25

Amende : 120€

MONTMORENCY FC : Présence d'un joueur non licencié sur centre n° 4 de la Coupe du Comité U12 à ECOUEN FC du 08/02/25

Amende : 120€





APPEL A CANDIDATURE

La commission est à la recherche de clubs qui souhaitent organiser les différentes finales départementales suivantes :

Festival Foot U13 le Samedi 5 Avril 2025

Challenge U10 & U11 le Samedi 17 Mai 2025

Coupe du Comité U12 le Jeudi 8 Mai 2025

Journée Nationale des Débutants le Samedi 14 Juin 2025 (toute la journée) et le
Dimanche 15 Juin 2025 (la matinée)

Prochaine Réunion Lundi 24 Février 2025





COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION FÉMININE

RÉUNION DU 17 février 2025

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U6F- U7F] – [U8F- U9F] - [U10F-U11F] - [U12F-U13F]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL par le responsable du centre.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents, sauf après un appel.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition.





L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment remplie sera recevable.

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant match »

RAPPEL PLATEAUX

La commission rappelle à tous les présidents de club, que les enfants qui participent physiquement aux différentes rencontres doivent impérativement être licenciés.

La commission se réserve le droit de modifier le lundi précédent, le nombre d'équipes devant participer aux différentes compétitions en fonction des effectifs ayant une licence valide.

Toutes les feuilles récapitulatives de plateau et feuilles de présence des clubs doivent impérativement être déposées dans FAL par le club recevant.

Si un club visiteur oublie de laisser sa feuille de présence lors de son déplacement, il doit impérativement la déposer dans FAL le jour même afin d'éviter l'amende pour non-transmission.

La commission demande également à chaque club recevant d'indiquer dans FAL l'absence d'équipes ou clubs ainsi que l'absence de feuilles de présence.

En cas de défaillance d'un club recevant, les clubs adverses doivent impérativement déposer leur feuille de présence dans FAL dès le 1er appel de feuille de présence dans le PV

La commission rappelle que toute annulation de plateau reçue le lundi avant 15h permettra de replacer les clubs sur d'autres centres et donner l'occasion aux enfants de jouer.

Conformément à l'annexe financière, toutes les annulations de plateau reçues après le jeudi midi, donneront lieu à une amende pour le club recevant de 100€ pour Absence du club organisateur d'un plateau.

De même les clubs qui préviennent du forfait de toutes leurs équipes après le Jeudi midi, seront pénalisés également d'une amende de 52€ pour absence non excusée d'un club sur un plateau.

PLATEAUX U7F ET U9F

DATES ET LIEUX DES CENTRES

- PLATEAU 1 : 12 OCTOBRE 2024 –U9F, ESSG/SOISY – BRUYERES BERNES USM (reporté le 08/02/2025)
- PLATEAU 2 : 16 NOVEMBRE 2024 –U9F, MERY-MERIEL FC ; U7F, FOSSES.
- PLATEAU 2 : 07 DECEMBRE 2024 –U9F, FRANCONVILLE FC ; (Nouvelle heure : 11h00)
- PLATEAU 3 : 14 DECEMBRE 2024 – U9F, TAVERNY COSMO – ERMONT AMS ; U7F, CERGY
- PLATEAU 4 : 25 janvier 2025 – U9F, GONESSE RC, ESSG/SOISY ; U7F, ESSG/SOISY
- PLATEAU 1 : 08 FEVRIER 2025 – U9F, Ent BEAUMONT-MOURS, **Annulé**
- PLATEAU 5 : 08 MARS 2025 – U7F et U9F, Ent BEAUMONT-MOURS
- PLATEAU 6 : 29 mars 2025 - U7F et U9F, ST PRIX ES
- PLATEAU 7 : 17 MAI 2025 – U7F et U9F, BRUYERES-BERNES USM



**Rappel :**

La feuille de présence est l'équivalent d'une feuille de match elle doit être remise complétée au responsable du plateau avant le début des épreuves.

Elle engage la responsabilité du responsable de l'équipe et du responsable du plateau. Un incident au cours d'un plateau impliquant une joueuse absente d'un document officiel peut avoir de graves conséquences.

Nous n'accepterons plus de feuille de présence hors l'envoi du responsable du plateau, elle sera considérée comme non transmission de la feuille de présence

La feuille de plateau doit rapporter tout événement survenu au cours du plateau ; (absence d'équipe ou club, blessure de joueuse, etc....)

RAPPEL :

L'heure indiquée dans FAL et footclub correspond au début des épreuves ; les équipes doivent se présenter 30 minutes avant cette heure.

RAPPEL AUX CLUBS

Rappel à toutes les équipes évoluant en **U13F avenir phase2** ; elle fait l'objet d'une **couverture par des jeunes arbitres officiels en apprentissage**.

A ce titre, ils sont **désignés par la CDA** sur les rencontres et accompagnés par un **observateur**.

Nous vous demandons donc de leur réserver le meilleur accueil possible et les aider dans la réalisation du protocole de match (avant, pendant et après) :

- **La vérification des licences** (garanti la sécurité des pratiquants.)
- **Pause coaching de 2 minutes** au milieu de chaque période
- **Arbitrage à la touche par les remplaçantes** (15 minutes maxi par joueur)
- **Utilisation de la FMI**
- **Zones techniques**

Comptant sur votre compréhension et bonne collaboration,

Ces dispositions sont extensibles aux U13F poules A, B, C ; hors arbitrage par un jeune arbitre désigné par la CDA.

Rappel à tous les clubs :

La feuille de match papier est le support de dépannage que vous devez remplir avec tous les renseignements se rapportant au match (n° de match, lieu...) recto-verso en cas de défaillance technique de la FMI, sans oublier le motif de non-utilisation de la FMI dans la case « réserve d'avant match »

COURRIERS CLUBS**DEUIL-ENGHEN FC****FESTIVAL U13F-Centre n°1**

Le centre est reporté au 08/03/25 aucun délai ou autres dates ne sera accepté

ENTENTE ESSG-SOISY**FESTIVAL U13F-Centre n°1**

Le centre est reporté au 08/03/25 aucun délai ou autres dates ne sera accepté



**ARGENTEUIL RC****FESTIVAL U13F-Centre n°1**

Le centre est reporté au 08/03/25 aucun délai ou autres dates ne sera accepté

ST BRICE FC 1**U11F poule B**

Journée 2, match n°30119131 du 08/02/25 contre ARGENTEUIL RC 1

Pris note des difficultés de connexion FMI, Nous attendons la feuille de match simplifiée de la part de ARGENTEUIL RC 1

FESTIVAL U9F

Rappel aux clubs : Vous êtes obligés de venir avec les maillots du pays que vous représentez.

Prochaine journée le 22 mars 2025 en extérieur

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX**01mars 2025****GONESSE RC 1**

Mail du 07/02/25

U11F-poule A

Journée 2, match 3019072 du 08/02/25 contre FRANCONVILLE FC 1

Changement de date

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

08 mars 2025**U7F****FOSES FU et ESSG/SOISY AM FC**

Information commission féminine

Vos équipes ont été ajoutées au plateau U9F à Ent BEAUMONT-MOURS (voir FAL)

Stade Gilles Degenève, Avenue du président Wilson, Beaumont sur Oise

15 mars 2025**ST PRIX ES 1**

Footclub du 31/01/25

U13F-poule A

Journée 3, match 3019472 contre ARGENTEUIL RC 1

Nouvel horaire : 11h00

29 mars 2025**U7F- U9F****Plateau 6 - St PRIX ES**

Information commission féminine

Changement de date

FOSES et ESSG/SOISY AMFC

Vos équipes U7F ont été ajoutées au plateau U9F à ST PRIX ES (voir FAL)

Complexe sportif Christian Dusfresne , 27 rue Pasteur et Victor Hugo, St Prix

Stade Georges Glatigny, 27 rue Pasteur et Victor Hugo, St Prix





RENCONTRES REPORTEES

08 mars 2025 par la commission féminine

FESTIVAL U13F, 2^{ième} TOUR le 08 mars 2025

CENTRE N°1

DEUIL-ENGHIEN FC

Début des épreuves 9h30

Stade Alain Mimoun, rue Guynemer, Deuil la barre

DEUI-ENGHIEN FC 1, ARGENTEUIL RC 1, ESSG/SOISY AM FC1, ESSG/SOISY AM FC 2

22 mars 2025 par la commission féminine

ESSG/SOISY AM FC 1

U13F Avenir

Journée 2, Match 30555097 du 08/03/2025 contre ST BRICE FC 1

ARGENTEUIL RC 1

U13F Poule A

Journée 2, Match 30119465 du 08/03/2025 contre ESSG/SOISY AM FC 2

ESSG/SOISY AM FC 2

U13F Poule A

Journée 2, Match 30119465 du 08/03/2025 contre ARGENTEUIL RC 1

DEUIL-ENGHIEN FC 1

U13F Poule B

Journée 2, Match 53124276 du 08/03/2025 contre FOSSES FU 1

APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE

U9F

GONESSE RC

1^{er} appel le 27/01/25 : feuille de plateau et les feuilles de présence de : Gonesse RC, Adamois OL, Bruyères-Bernes USM, Ermont AMS, Franconville FC, St Prix ES

2^{ième} appel le 03/02/25 : feuille de plateau et les feuilles de présence de : Gonesse RC, Adamois OL, Bruyères-Bernes USM, Ermont AMS, Franconville FC, St Prix ES

3^{ième} appel le 10/02/25 : feuille de plateau et les feuilles de présence de : Gonesse RC, Adamois OL, Bruyères-Bernes USM, Ermont AMS, Franconville FC, St Prix ES

4^{ième} appel le 17/02/25 : feuille de plateau et les feuilles de présence de : Gonesse RC, Adamois OL, Bruyères-Bernes USM, Ermont AMS, Franconville FC, St Prix ES : **Amende 52€**

GONESSE RC

1^{er} appel le 03/02/25 copie feuille de présence du plateau du 25/01/2025 à GONESSE RC

2^{ième} appel le 10/02/25 copie feuille de présence du plateau du 25/01/2025 à GONESSE RC

3^{ième} appel le 17/02/25 copie feuille de présence du plateau du 25/01/2025 à GONESSE RC

FRANCONVILLE FC

1^{er} appel le 03/02/25 copie feuille de présence du plateau du 25/01/2025 à GONESSE RC

2^{ième} appel le 10/02/25 copie feuille de présence du plateau du 25/01/2025 à GONESSE RC

3^{ième} appel le 17/02/25 copie feuille de présence du plateau du 25/01/2025 à GONESSE RC





U11F - Phase 2

DEUIL-ENGHIEU FC1

U11F poule B

Journée 2, Match 30119129 du 08/02/2025 contre CERGY-PONTOISE FC 1

Pas de FMI

1^{er} appel le 10/02/25

2^{ème} appel le 17/02/25

ARGENTEUIL RC1

U11F poule B

Journée 2, Match 30119131 du 08/02/2025 contre ST BRICE FC 1

Pas de FMI

1^{er} appel le 10/02/25

2^{ème} appel le 17/02/25

APPEL DOSSIER DE CENTRE FESTIVAL U13F

CENTRE N°2

GARGES FCM

1^{er} appel le 10/02/25

2^{ème} appel le 18/02/25

AMENDES

SARCELLES AAS 2

U13F poule A

Journée 1, Match 30119462 du 01/02/2025 contre Adamois OL 1

Pas de FMI

1^{er} appel le 03/02/25

2^{ème} appel le 10/02/25

Non réception feuille de match après 2 appels : **Amende 52€**





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RESTREINTE DU 17 FÉVRIER 2025

Présents :

Assiste :

Excusés :

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La commission compétente a toutefois qualité, sur demande motivée d'un club, pour accorder une dérogation en l'absence d'accord de l'adversaire.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet de la Ligue le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).





CONFIRMATION DE GYMNASES

En raison d'un dysfonctionnement informatique du logiciel Fédéral, empêchant l'affichage du lieu des matchs, la commission futsal vous informe de l'adresse du gymnase du club ci-dessous :

Sem Nome FC : Gymnase Daubigny, rue Pierre Bérégovoy, 95430 Auvers S/OISE – **le samedi à 18H00**

COURRIERS CLUBS

Parmain Futsal : Mail 04-02-25

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe U16 pour la rencontre du Challenge U16 du 26-01-25 contre Marcouville City CP

Génération Herblay Futsal : Mail du 05-02-25

Pris note de votre demande de réservation d'un gymnase auprès de la municipalité pour l'organisation des Finales Futsal Jeunes.

Eaubonne Csm : Mail du 05-02-25

Pris note de votre réclamation concernant le déroulement de la séance de tirs au but lors de la rencontre du mardi 04-02-25 contre Asf Argenteuil.

Dossier transmis à la commission gérant les lois du jeu.

Avicenne Asc : Mail 06-02-25

Pris note de votre demande de modification de jour et d'horaire pour la rencontre de Challenge Futsal U14 contre Garges Djibson.

Accord de la commission.

Attainville Futsal : Mail du 07-02-25

Pris note de l'indisponibilité de votre gymnase le samedi 08-02-25 pour la rencontre de critérium U12 contre Asf Argenteuil. La commission reporte la rencontre de critérium U12 à une date ultérieure.

Avicenne Asc : Mail du 11-02-25

Pris note de votre demande de modification de jour et d'horaire pour les rencontres de Senior D1.

Accord de la commission.

Combo Futsal : Mail du 12-02-25

Pris note de votre demande d'engagement d'1 équipe en critérium U12 et 1 équipe en critérium U14 pour la 2^{ème} phase.

Après vérification du nombre de licences enregistrées par le club :

La commission confirme l'engagement d'1 équipe U12 (5 licences U10 à U12 validées)

La commission ne peut valider l'engagement d'1 équipe U14 (seulement 2 licences U13-U14 validées).

La commission demande au club d'informer le DVOF du jour et l'horaire des matchs à domicile pour l'équipe U12 afin de l'intégrer dans le critérium.

Les Sportifs de Garges : Mail du 13-02-25

Pris note de l'indisponibilité du Gymnase Jean-Jaurès le week-end des 15 et 16-02 (attestation mairie jointe).

La commission remet la rencontre senior D1 contre Montigny Lvdb au samedi 22-02-25.





1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT

CRITÉRIUM U14

Match n° 53064108 : Avicenne Asc 21 / Garges Djibson Asc 21 du 08-02-25

MATCHS REMIS

SENIOR D1

Match n° 28913526 : Sportifs de Garges 2 / Montigny Lvdb 1 : le samedi 22-02-25 à 16H00.

SENIOR D2

Match n° 28914050 : Marcouville City CP 3 / Montmagny Asfs 2 : le samedi 15-03-25 à 20H00.

CHALLENGE FUTSAL U16

Match n° 53167077 : Avicenne Asc 21 / Garges Djibson Asc 21 : le dimanche 06-04-25 à 13H20.

COUPE CVO FUTSAL

Match n° 53064076 : Attainville Futsal C 1 / Sportifs de Garges 1 : le lundi 03-03-25 à 21H15.

CHALLENGE FUTSAL U16

TIRAGE du 1/4 Finale CHALLENGE U16

Les rencontres des 1/4 de Finale tour auront lieu :
Week-end des **12 et 13-04-25**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	53167028	ASF ARGENTEUIL 21	GARGES DJIBSON ASC 21	Dimanche 13-04-25 à 15H30
2	53167029	FUTSAL CLUB VLB 21	ATTAINVILLE FUTSAL C 21	Samedi 12-04-25 à 17H00
3	53167030	CFJ PERSANAISE 21	COMBO FUTSAL 21	Samedi 12-04-25 à 17H30
4	53167031	AFS Vauréal 21	MARCOUVILLE CITY CPA 21	Samedi 12-04-25 à 19H30



**Arbitrage :**

Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.

Arbitre n°1 : club recevant

Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

CHALLENGE FUTSAL U14**TIRAGE du 1/4 Finale CHALLENGE U14**

Les rencontres des 1/4 de Finale tour auront lieu :

Week-end des **05 et 06-04-25**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	53167075	SPORTIFS DE GARGES 21	FUTSAL CLUB VLB 21	Dimanche 06-04-25 à 16H45
2	53167076	AFS Vauréal 21	SANNOIS FCE 21	Dimanche 06-04-25 à 16H00
3	53167077	AVICENNE ASC 21	GARGES DJIBSON ASC 21	Dimanche 06-04-25 à 13H20

Equipe exemptée du tirage : Attainville Futsal C 21

Arbitrage :

Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.

Arbitre n°1 : club recevant

Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.





CHALLENGE FUTSAL U12

TIRAGE du 1/4 Finale CHALLENGE U12

Les rencontres des 1/4 de Finale tour auront lieu :
Week-end des 05 et 06-04-25

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	53167119	ASF ARGENTEUIL 21	AVICENNE ASC 21	Dimanche 06-04-25 à 14H00
2	53167120	ATTAINVILLE FUTSAL C 21	ASF ARGENTEUIL 22	Samedi 05-04-25 à 14H30
3	53167121	SPORTIFS DE GARGES 21	CFJ PERSANAISE 21	Dimanche 06-04-25 à 15H15
4	53167122	FUTSAL CLUB VLB 21	SANNOIS FCE 21	Samedi 05-04-25 à 10H00

Arbitrage :

Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.

Arbitre n°1 : club recevant

Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.





PLATEAUX FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.
Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 et U10 sont disponibles sur le site du DVOF :
Rubrique : Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U8-U10 et Feuille de Présence U8-U10.
Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.
Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL.**

1^{er} APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U8 des 08 et 09-02-25

Asf Argenteuil : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U8 du 09-02-25

2^{ème} APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U10 des 01 et 02-02-25

Paris Club de Goussainville : 2^{ème} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 01-02-25
Asf Argenteuil : 2^{ème} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 02-02-25

1^{er} APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U10 des 01 et 02-02-25

Les Sportifs de Garges : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 02-02-25 à Persanaise Cfj
Attainville Futsal Club : 1^{er} appel feuille de présence de votre équipe sur le plateau U10 du 02-02-25 à Asf Argenteuil
Marcouville City CP : 1^{er} appel feuille de présence de votre équipe sur le plateau U10 du 02-02-25 à Asf Argenteuil

PLATEAUX U8 du 08-02-25

Génération Herblay Futsal : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 08-02-25 à Ermont Ams
Les Sportifs de Garges : 1^{er} appel feuille de présence de votre équipe sur le plateau U8 du 08-02-25 à Ermont Ams
Garges Djibson Asc : 1^{er} appel feuille de présence de votre équipe sur le plateau U8 du 09-02-25 à Asf Argenteuil
Marcouville City CP : 1^{er} appel feuille de présence de votre équipe sur le plateau U8 du 09-02-25 à Asf Argenteuil





2^{ème} APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U10 des 18 et 19-01-25

Asf Argenteuil : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 25-01-25 à Les Sportifs de Garges

Garges Djibson Asc : 2^{ème} appel feuille de présence de votre équipe sur le plateau U8 du 25-01-25 à Les Sportifs de Garges

NON TRANSMISSION FEUILLE DE PRÉSENCE DU CLUB VISITEUR APRÈS 2 RELANCES

Garges Djibson Asc : Amende 52€

Non transmission feuille de présence de votre équipe sur le plateau U10 du 19-01-25 à Persanaise Cfg après 2 relances

Asf Argenteuil : Amende 52€

Non transmission feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 19-01-25 à Afs Vauréal après 2 relances

PLATEAUX FUTSAL U10

Plateau N°7 - Week-end des 08 et 09 Mars 2025			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 08 Mars 2025 (Coup d'envoi à 09h30)			
Attainville Futsal	Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville	5	Attainville Futsal 1 Garges Djibson Asc 1 Marcouville City CP 1 Persanaise Cfg (1&2)
Samedi 08 Mars 2023 (Coup d'envoi à 09h30)			
Futsal Club VLB	Gymnase Pierre de Coubertin 4 Rue Léon Blum 95400 Villiers le Bel	5	Futsal Club VLB (1&2) Avicenne Asc 1 Ermont Ams (1&2)
Dimanche 09 Mars 2025 (Coup d'envoi à 09h00)			
Les Sportifs de Garges	Gymnase Jean Jaurès Rue René Blouet 95140 Garges les Gonesse	6	Les Sportifs de Garges (1&2) Paris CDG (1&2) Cfg Persanaise (3&4)
Dimanche 09 Mars 2025 (Coup d'envoi à 12h30)			
Afs Vauréal	Gymnase des Toupets Avenue Louise Michelle 95480 Vauréal	5	Afs Vauréal 1 AsF Argenteuil (1-2&3) Génération Herblay 1





Veillez trouver ci-dessous les prévisions pour l'organisation des plateaux U10 à venir :

- ✓ Week-end des 22 et 23-03-25 : Asf Argenteuil – Ermont Ams – Marcouville City CP – Persanaise Cfj
- ✓ Week-end des 05 et 06-04-25 : Afs Vauréal – Attainville Futsal– Garges Djibson Asc– Paris CDG Futsal
- ✓ Week-end des 17 et 18-05-25 : Asf Argenteuil – Avicenne Asc – Futsal Club VLB – Les Sportifs de Garges

La commission demande aux clubs de bien vouloir confirmer la possibilité de recevoir ces plateaux.

PLATEAUX FUTSAL U8

Journée N°7 - Week-end des 15 et 16 Mars 2025			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 15 Mars 20245 (coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	9	Garges Djibson Asc 1 Afs Vauréal 1 Ermont Ams (1&2) Futsal Club VLB (1&2) Les Sportifs de Garges 1 Persanaise Cfj (3&4)
Dimanche 16 Mars 2025 (coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	9	Persanaise Cfj (1&2) Avicenne Asc 1 AsF Argenteuil (1-2&3) Génération Herblay Futsal (1&2) Marcouville City CP 1

Veillez trouver ci-dessous les prévisions pour l'organisation des plateaux U8 à venir :

- ✓ Week-end des 29 et 30-03-25 : Afs Vauréal – Futsal Club VLB
- ✓ Week-end des 03 et 04-05-25 : Asf Argenteuil – Ermont Ams
- ✓ Week-end des 24 et 25-05-25 : Garges Djibson Asc – Persanaise Cfj

La commission demande aux clubs de bien vouloir confirmer la possibilité de recevoir ces plateaux.





ORGANISATION FINALES FUTSAL

FINALES CHALLENGES U12 – U14 et U16 FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales des Challenges U12 - U14 et U16 Futsal

Les clubs souhaitant accueillir les finales U12 - U14 et U16 Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 24 et 25 mai 2025 ou Jeudi 29 mai

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales Comité et CVO Futsal.

Les clubs souhaitant accueillir les finales Comité et CVO Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 31 mai et 1 juin 2025

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

Prochaine Réunion lundi 03-03-25







COMMISSION FMI

Réunion électronique du 13 Février 2025

Présents : Mmes CHARKI – ESCROIGNARD
MM. DIAZ – GARCIA DANTAS – MACINA - PLASSART

Assiste : Mme AKCA

INFORMATIONS

RAPPEL ARTICLE 44.4

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : **avertissement**
- En cas de 2ème non-utilisation : **amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF.**
- Pour toutes les non-utilisations suivantes : **match perdu par pénalité**, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

CAS DE NON-UTILISATION DE LA FMI

En cas de non-utilisation de la FMI, les deux clubs doivent informer le district par leur mail officiel, en détaillant les raisons de cette absence. À défaut de communication, la commission considérera **le club recevant** comme responsable et pourra le sanctionner pour la non-transmission ou la non-utilisation de la FMI.

RÉPONSES ATTENDUES – DOCUMENT A REMPLIR

En cas de non-utilisation de la FMI durant votre rencontre, le club recevant se doit de remplir le document "Non-utilisation de la FMI" récupérable sur le site du DVOF dans la rubrique "Documents - FMI".

Le remplissage des informations se fait directement sur le document. Une fois rempli, ce dernier est à retourner à l'adresse suivante Secretariat@district-foot95.fff.fr

- 1) Se rendre sur le document : [0eda3d78b74559c3ba5dbefd14850d8e.pdf](#)
- 2) Sur IOS : Cliquez sur l'onglet "partager" en bas de votre smartphone (sous la barre de lien) puis descendez pour sélectionner "annoter". Une fois terminé, appuyez sur "OK" puis enregistrez le document afin de le transmettre au DVOF.
- 3) Sur Android : à l'ouverture du document vous allez être redirigé sur un logiciel vous permettant de remplir les informations demandées. Enregistrez le document afin de le transmettre au DVOF.

Veillez à nous indiquer précisément les problèmes rencontrés sur la FMI lors de sa non-utilisation afin que nous puissions vous aider au mieux (captures d'écrans, descriptions claires...).

Voici la liste des matchs de la semaine passée pour lesquels nous avons observé une absence de transmission de FMI et pour lesquels nous n'avons pas eu d'informations ni de retour du document "Non-utilisation de la FMI" de la part du club recevant.





AVERTISSEMENTS FMI SEMAINE 10/02 - 17/02

CRITÉRIUM

AVERTISSEMENT CERGY PONTOISE

CERGY PONTOISE FC 3 – CSM EAUBONNE FOOT 1

Critérium U12 Série 2 / Phase 2- Expérimentale / Poule A
Match n°30177462 du 15/02/25

AVERTISSEMENT CERGY PONTOISE

CERGY PONTOISE FC 2 – CSM EAUBONNE FOOT 1

Critérium U13 Série 2 / Phase 2- Expérimentale / Poule A
Match n°53049646 du 15/02/25

AVERTISSEMENT ECOUEN FC

ECOUEN FC 1 – ERMONT A.S. 2

Critérium U12 Avenir / Phase 2 / Poule B
Match n°30187390 du 15/02/25

AVERTISSEMENT ECOUEN FC

ECOUEN FC 1 – FOSSES F. U. 1

Critérium U10 Avenir / Phase 2 / Poule B
Match n°30188821 du 15/02/25

AVERTISSEMENT F.C. VILLIERS LE BEL

F.C. VILLIERS LE BEL 2 – SOISY ANDILLY MARGENCY F.C. 2

Critérium U11 Série 3 / Phase 2- Expérimentale / Poule D
Match n°30174691 du 15/02/25

AVERTISSEMENT FOSSES F. U.

FOSSES F.U. 2 – MONTSOULT BAILLET US 1

Critérium U10 Série 1 / Phase 2- Expérimentale / Poule B
Match n°30148251 du 15/02/25

AVERTISSEMENT FRANCONVILLE FC

EZANVILLE ECOUEN US 1 – FRANCONVILLE FC 2

Critérium U11 Série 2 / Phase 2- Expérimentale / Poule G
Match n°30164070 du 15/02/25

AVERTISSEMENT FRETTOISE ES

FRETTOISE ES 1 – VEXIN A.S. 1

Critérium U13 Série 1 / Phase 2- Expérimentale / Poule E
Match n°53049585 du 15/02/25

AVERTISSEMENT GAFEPB

GAFEPB 1 – SURVILLIERS AVENIR 1

Critérium U10 Série 1 / Phase 2- Expérimentale / Poule B
Match n°30148250 du 15/02/25





AVERTISSEMENT GONESSE RC

GONESSE RC 3 – ERMONT A.S. 3

Critérium U11 Série 2 / Phase 2- Expérimentale / Poule H
Match n°30164122 du 15/02/25

AVERTISSEMENT GROSLAY F.C.

GROSLAY F.C. 1 – BOUFFEMONT ACF 1

Critérium U10 Série 1 / Phase 2- Expérimentale / Poule A
Match n°30143669 du 15/02/25

AVERTISSEMENT GOUSSAINVILLE F. C.

ARNOUVILLE F. AS 1 – GOUSSAINVILLE FC 1

Critérium U10 Série 2 / Phase 2- Expérimentale / Poule c
Match n°30149305 du 15/02/25

AVERTISSEMENT RC ARGENTEUIL

RC ARGENTEUIL 1 – MENU COURT AS 1

Critérium U11 Série 2 / Phase 2- Expérimentale / Poule A
Match n°53043154 du 15/02/25

AVERTISSEMENT SURVILLIERS AVENIR

GAFEPB 1 – SURVILLIERS AVENIR 1

Critérium U11 Série 1 / Phase 2- Expérimentale / Poule B
Match n°30168276 du 15/02/25

AVERTISSEMENT VAUREAL F. C. M.

VAUREAL F. C. M. 1 – ST OUEEN L'AUMONE AS 1

Critérium U10 Série 2 / Phase 2 – Expérimentale / Poule A
Match n°53043359 du 15/02/25

CHAMPIONNAT FOOT A 11

AVERTISSEMENT GARGES FCM

GARGES FCM 1 – ERMONT A.S. 1

Coupe du Val-d'Oise CM U15F Challenge Dupuis
Match n°53050438 du 15/02/25

AVERTISSEMENT VAUREAL F. C. M.

VAUREAL F. C. M. 3 – FC2M 2

Coupe du Comité Anciens
Match n°53203977 du 16/02/25

FUTSAL

GARGES DJIBSON – DEUIL ENGHEIN FC

GARGES DJIBSON 3 – DEUIL ENGIEN FC 1

Futsal D2 Poule C
Match n°28914150 du 16/02/25





COURRIERS CLUBS

ARNOUVILE F. A.S.

Mail du 17/02

Pris connaissance de votre mail justifiant l'absence de FMI dû au fait que l'éducateur U10 du **GOUSSAINVILLE F.C.** ne disposait pas d'utilisateur footclubs.

EZANVILLE ECOUEN U.S.

Mail du 15/02

Pris connaissance de votre mail justifiant l'absence de FMI dû au fait que l'éducateur U11 du **FRANCONVILLE F.C.** ne disposait pas d'utilisateurs footclubs.

GAFEPB

Mail du 19/02

Pris connaissance de votre mail justifiant l'absence de FMI dû au fait que l'éducateur U11 de **SURVILLIERS AVENIR** ne disposait pas d'utilisateurs footclubs.

GROSLAY F.C.

Mail du 18/02

Pris connaissance de votre mail nous informant d'une impossibilité de synchroniser votre tablette. Nous vous invitons à vider le cache de l'application (si cela n'a pas déjà été fait) en suivant ces étapes : <e9737eb933d353b626554ac027b84e4f.pdf>.

MENUCOURT A.S.

Mail du 15/02

Pris connaissance de votre mail nous justifiant l'absence de FMI dû au fait que le **RACING CLUB D'ARGENTEUIL** n'a pas su présenter une tablette en l'état.

SARCELLES AAS

Mail du 15/02

Pris connaissance de votre mail nous informant d'un dysfonctionnement du système de la FMI sur votre tablette. Nous vous demandons d'être plus précis dans vos justifications afin que nous puissions vous aider davantage et de vider le cache de l'application (si cela n'a pas déjà été fait) en suivant ces étapes : <e9737eb933d353b626554ac027b84e4f.pdf>.

RAPPEL

L'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI) est obligatoire pour toutes les compétitions féminines et masculines, à l'exception des catégories U6, U7, U8 et U9, ainsi que pour les coupes et challenges du Foot Animation.

OBLIGATIONS DU CLUB RECEVANT

Le club recevant doit fournir une tablette fonctionnelle pour établir la FMI. Cette tablette doit rester opérationnelle durant toute la rencontre, y compris pour les formalités d'après-match (jusqu'à la transmission du match). En cas de défaillance ou d'absence de tablette, le club recevant s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à la perte du match.

UTILISATEURS FOOTCLUBS

Chaque éducateur doit impérativement disposer de codes Footclubs fonctionnels afin de faciliter l'utilisation de la tablette. Si la plateforme Footclubs vous indique que le nombre de création d'utilisateurs est limité, vous devez appeler la ligue afin de faire augmenter votre nombre de création.





CONNEXION ET APPLICATION

L'application « Feuille de Match » ne peut être utilisée qu'avec un réseau Wi-Fi, que ce soit via un partage de connexion ou un réseau local. Les signatures ainsi que les transmissions des compositions peuvent se faire sans connexion. En revanche, le chargement des données ainsi que la transmission du match nécessitent une connexion.

DÉLAIS DE RÉCUPÉRATION DES DONNÉES DU MATCH

- **Pour une rencontre se déroulant le dimanche :**
 - Le club visiteur doit récupérer les données avant le samedi 12h.
 - Le club recevant doit les récupérer après 14h le samedi et au plus tard 1h20 avant l'heure du coup d'envoi.
- **Pour une rencontre se déroulant un samedi ou un autre jour de la semaine :**
 - Le club visiteur doit récupérer les données la veille de la rencontre.
 - Le club recevant doit les récupérer le jour de la rencontre, au plus tard 1h30 avant l'heure du coup d'envoi.

TRANSMISSION DE LA FMI

Le club recevant doit obligatoirement transmettre la Feuille de Match Informatisée le jour de la rencontre, et ce, avant minuit.

ACHAT TABLETTE

En cas d'absence ou d'insuffisance de tablette au sein de votre club, vous avez la possibilité de vous rapprocher du District en envoyant un courriel officiel afin de vous en procurer une. **Le coût d'une tablette est de 95€.**

ATTENTION

Chaque semaine nous prenons note des manquements d'utilisation/ transmission de FMI de chaque club et comptons vos manquements. Nous prenons également note de toutes vos utilisations correctes, vos demandes de formation ainsi que vos mails d'informations. **Le District s'engage à vous accompagner tout au long de la saison afin de s'assurer que le club utilise la FMI pour l'ensemble de ses matchs.**





COMMISSION DES FINANCES

RÉUNION DU 18 FEVRIER 2025

Présents : Mme BASTOS - MM. MOREIRA - YABAS

Assiste : Mme GONZALEZ (Comptable).

Excusé : MME ESCROIGNARD - M. PODAN - MAVOUNZY

La commission informe que toutes les décisions de première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

RAPPEL

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du Club, dans le cas contraire le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

INFORMATION

Pour toute nouvelle affiliation, nous vous rappelons qu'un chèque de caution de 150 Euros sera demandé.

COURRIERS DES CLUBS

- **565017 – ETOILE SPORTIVE DU VAL D'OISE** – Mail du 29 janvier 2025 – Relevé compte club

Nous avons pris acte de votre demande du 29 janvier 2025.

Nous ne pouvons accéder à votre demande en l'état, par ailleurs les délais de règlement de compte club étant dépassé aucun échéancier ne peut être mis en place.

- **550638 – US PERSAN 03** – Mail du 7 février 2025 – Service civique

Compte tenu de la date avancée dans la saison, nous ne pouvons valider de contrat civique sans le règlement de l'acompte demandé.



RAPPEL COURRIERS DES CLUBS

- **550638 – US PERSAN 03** – Mail du 14 janvier 2025 - Demande d'échéancier règlement compte club.

Le club n'ayant pas respecté sa demande d'échéancier, le règlement s'applique à compter du 10 février 2025.

- **581840 – ENT. BEAUMONT MOURS** - Mail du 16/01/2025 - Demande d'échéancier règlement compte club.

Le club n'ayant pas respecté sa demande d'échéancier, le règlement s'applique à compter du 10 février 2025

CLUBS EN INFRACTION NON-REGLEMENT COMPTE CLUB

Liste des clubs en infraction à ce jour après la relance du 21 janvier 2025 via Notifoot avec une date de règlement arrêtée au lundi 10 février 2025 :

- **500575 – CORMEILLAIS ACS**
- **518657 – BOISSY L AILLERIE ET SP**
- **519039 – EAUBONNE CSM**
- **520871 – PUISEUX LOUVRES 95 FC**
- **522868 – MONTSOULT BAILLET US**
- **546116 – MONTMORENCY FC**
- **550552 – FUTSAL CLUB ELITE SANNOIS**
- **550638 – PERSAN US 03**
- **551972 – ASC AVICENNE**
- **553573 – TSIDJE FC**
- **560972 – CULTURE SPORT JOCASSIENS**
- **564301 – ETOILE PARIS IDF ALPINE**
- **565017 – ETOILE SPORTIVE DU VAL D'OISE**
- **581724 – ASC BRUYERES SUR OISE**
- **581840 – ENTENTE BEAUMONT MOURS**
- **590534 – RACING CLUB ARGENTEUIL**

La commission des finances appliquera les sanctions prévues dans le règlement sportif, jusqu'à règlement du compte club à savoir :

Selon l'article 3.6.3 du Règlement Sportif :

la Commission des Finances décide d'appliquer le règlement à savoir : la ou les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Séniors Vétérans des clubs débiteurs ci-dessus, seront sanctionnés de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmées après cette date et jusqu'à régularisation de leur situation financière.

D'autres sanctions pourront être prononcées toujours conformément à l'article 3.6.3 du RS du DVOF,

Les mêmes sanctions, en suivant les mêmes règles, peuvent être prononcées, sur demande du D.V.O.F., à l'encontre des clubs qui évoluent en compétitions régionales, et qui ne se sont pas acquittés des sommes dont ils sont redevables envers le D.V.O.F.

Les frais liés à la mise en œuvre d'une des sanctions visées ci-dessus sont mis à la charge du club concerné.



CONVOCATION CLUBS

**Les clubs mentionnés ci-dessous sont convoqués auprès de la Commission des Finances.
La date et l'horaire seront mentionnés dans la convocation individuelle qui sera envoyée via Notifoot.**

- 500575 – CORMEILLAIS ACS
- 519039 – EAUBONNE CSM
- 520871 – PUISEUX LOUVRES 95 FC
- 522868 – MONTSOULT BAILLET US
- 546116 – MONTMORENCY FC
- 550638 – PERSAN US 03
- 565017 – ETOILE SPORTIVE DU VAL D'OISE
- 581840 – ENTENTE BEAUMONT MOURS
- 590534 – RACING CLUB ARGENTEUIL

Informations transmises aux Commissions suivantes :

*** Commission Départementale du Calendrier et organisation des Compétitions**

*** Commission Futsal**

Prochaine réunion sur convocation